



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS  
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 164-F  
25 mars 1997  
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

---

SÉANCE PLÉNIÈRE

PROCÈS-VERBAL

DE LA

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 23 mars 1998 à 12 h 20

**Président:** M. J. MIZZI (Malte)

**Sujets traités**

**Documents**

1	Election du Président de la Conférence	-
2	Allocution du Président de la Conférence	-
3	Election des Vice-Présidents de la Conférence	-
4	Structure de la Conférence	DT/2 + Add.1
5	Election des Présidents et Vice-Présidents des Commissions et des Groupes de travail de la plénière	-
6	Projet d'attribution des documents	DT/4
7	Composition du Secrétariat de la Conférence	-
8	Responsabilités financières des conférences	55
9	Horaires de la Conférence	-
10	Déclaration du représentant de la Banque mondiale	-

## **1 Election du Président de la Conférence**

1.1 Le **Secrétaire général** précise qu'à la réunion des Chefs de délégation, il a été proposé que M. J. Mizzi, Ministre responsable des télécommunications au Bureau du premier Ministre de Malte, soit nommé Président de la Conférence.

1.2 M. Mizzi est **élu** Président de la Conférence par acclamation.

**M. Mizzi prend la présidence.**

## **2 Allocution du Président de la Conférence**

2.1 Le **Président** prononce l'allocution reproduite dans l'Annexe 1.

## **3 Election des Vice-Présidents de la Conférence**

3.1 Le **Secrétaire général** indique qu'à la réunion des Chefs de délégation il a été proposé de nommer les personnes aux postes de Vice-présidents: M. D. Zhou (Chine), M. E. Akele (Côte d'Ivoire), M. R. Everett (Etats-Unis), M. A.M. Youssef (Liban) et M. V. Timofeev (Russie).

3.2 Les Vice-Présidents de la Conférence sont **élus** par acclamation.

## **4 Structure de la Conférence (Document DT/2 et Addendum 1)**

4.1 Le **Secrétaire général** dit que le projet de structure de la Conférence, tel qu'il est exposé dans le Document DT/2 et son Addendum 1, a été examiné et approuvé à la réunion des Chefs de délégation. Il faudra peut-être, au fur et à mesure du déroulement de la Conférence, apporter certaines modifications qui seront examinées par la Commission de direction et, si nécessaire, soumises à la plénière, pour approbation. L'orateur fait observer que la Commission de direction se compose du Président et du Vice-Président de la Conférence ainsi que des Présidents et Vice-Présidents des Commissions et des Groupes de travail.

4.2 La structure de la Conférence est **approuvée\***.

4.3 Le **représentant du Liban** indique qu'à la réunion des Chefs de délégation il a été proposé de créer une nouvelle commission pour examiner les questions économiques et financières déterminantes pour les stratégies et politiques relatives au développement des télécommunications. Par ailleurs, au cours de discussions informelles, il a également été suggéré de créer un groupe ad hoc pour examiner les conséquences socioculturelles du développement des télécommunications.

4.4 Le **Secrétaire général** suggère que ces propositions soient examinées par la Commission de direction afin de voir comment les intégrer au mieux dans les travaux de la Conférence.

4.5 Il en est ainsi **décidé**.

4.6 Le **représentant de l'Argentine** propose que, compte tenu de l'excellent travail entrepris par le CCDT, M. Al-Basheer (Arabie saoudite), Président du TDAB, soit lui aussi membre de la Commission de direction.

---

\* Sur décision de la Commission de direction, le titre de la Commission A a été modifié pour y inclure les questions financières, économiques et celles relatives aux partenariats.

4.7 Le **représentant de l'Arabie saoudite** remercie l'orateur précédent de sa suggestion. Toutefois, étant donné que l'Arabie saoudite souhaite soulever certaines autres questions à la Commission de direction, l'orateur préférerait assister aux séances de cette Commission en tant que Chef de la délégation de son pays.

4.8 Le **Secrétaire général** est d'avis qu'il serait néanmoins utile de recevoir des contributions du Président du CCDT aux discussions de la Commission de rédaction et ne doute pas que les éventuelles difficultés pourront être résolues de façon satisfaisante.

4.9 La participation du Président du CCDT aux travaux de la Commission de direction est **approuvée**.

## 5 Election des Présidents et Vice-Présidents des Groupes de travail de la plénière

5.1 Le **Secrétaire général** lit à haute voix les noms des personnes proposées par les Chefs de délégation pour la présidence et la vice-présidence des Commissions et des Groupes de travail.

Commission A:	Président:	M. A. Gabrielli (Argentine)
	Vice-Présidents:	M. E. Behdad (République islamique d'Iran) M. P. Touré (Sénégal)
Commission B:	Président:	M. R. Guellouz (Tunisie)
	Vice-Présidents:	M. T. Arizono (Japon) M. W. Lucas (Royaume-Uni)
Commission du contrôle budgétaire:	Président:	M. U. Mohr (Allemagne)
	Vice-Président:	M. K. Mirski (Bulgarie)
Commission de rédaction:	Président:	M. L. Bourgeat (France)
	Vice-Présidents:	M. M. Johnson (Royaume-Uni) M. V. Rubio Carretón (Espagne)
Groupe de travail de la plénière sur les pays les moins avancés	Président:	M. T. Maiga (Mali)
	Rapporteur:	M. A. Chowdhury (Bangladesh)
Groupe de travail de la plénière sur le Plan d'action de La Valette	Président:	M. N. Kisrawi (Syrie)
	Rapporteur:	M. R. Sanatan (CTU)
Groupe de travail de la plénière sur le rôle du secteur privé	Président:	M. R. Davidson (Final Analysis)
	Rapporteur:	M. D. Norbu (Telia)

5.2 Les Présidents et Vice-Présidents des Commissions et des Groupes de travail sont élus par **acclamation**.

## 6 **Projet d'attribution des documents (Document DT/4)**

6.1 Le **Secrétaire général** attire l'attention des participants sur le projet d'attribution des documents aux différentes commissions de la Conférence (Document DT/4). Il demande aux délégations de soumettre le plus tôt possible au secrétariat leurs éventuelles propositions d'adjonction ou de modification aux attributions proposées afin que la Commission de direction puisse coordonner efficacement l'attribution des documents.

6.2 Il est **pris note** du Document DT/4.

## 7 **Composition du Secrétariat de la Conférence**

7.1 Le **Secrétaire général** informe les participants que les fonctions du Secrétariat de la Conférence seront remplies par les personnes suivantes:

Secrétaire de la Conférence:	Le Secrétaire général
Secrétaire exécutif:	M. H. Pieterse
Secrétaire administratif:	Mme. H. Laugesen
Séance plénière:	M. H. Pieterse
Commission de direction:	M. H. Pieterse
Commission A:	M. H. Vignon
Commission B:	M. P. Kurakov
Commission du contrôle budgétaire:	M. A. Tazi-Riffi
Commission de rédaction:	M. M. Minges
Groupe de travail de la plénière sur les pays les moins avancés:	M. J. Elotu
Groupe de travail de la plénière sur le Plan d'action de la Valette:	M. P. Kantchev
Groupe de travail de la plénière sur le rôle du secteur privé:	Mme. A. Enderlin

7.2 Il est **pris note** de la composition du Secrétariat de la Conférence.

## 8 **Responsabilités financières des conférences (Document 55)**

8.1 Le **Secrétaire général** attire l'attention des délégués sur une note relative aux responsabilités financières des conférences (Document 55). Dans son mandat (Document DT/2), il est indiqué qu'à la fin de la Conférence la Commission du contrôle budgétaire soumettra un rapport à la séance plénière indiquant, aussi précisément que possible, le montant estimatif des dépenses de la Conférence ainsi que l'estimation du coût de mise en oeuvre des décisions qu'elle a prises. En conséquence, chaque fois qu'une commission ou un groupe de travail adopte des décisions susceptibles d'avoir des incidences financières, il convient d'en avertir la Commission du contrôle budgétaire afin d'éviter tout problème financier dans le suivi des résultats de la Conférence.

8.2 Il est **pris note** des responsabilités financières de la Conférence, telles qu'elles sont exposées dans les Documents 55 et DT/2.

## 9 Horaires de la Conférence

9.1 Le **Secrétaire** propose que les séances se tiennent de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures en règle générale, étant entendu que la Commission de direction examinera toute éventuelle modification qu'il faudrait apporter et en tiendra la Conférence informée.

9.2 Il en est ainsi **décidé**.

## 10 Déclaration du représentant de la Banque mondiale

10.1 Le **représentant de la Banque mondiale** indique que la Banque a pour mission de lutter contre la pauvreté et de promouvoir un développement durable et qu'elle voit dans les télécommunications un élément essentiel pour mener à bien cette mission. La mise en place d'un secteur des télécommunications efficace permet de créer des marchés là où il n'y en avait pas auparavant et a une incidence positive dans les domaines de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la santé, ce qui permet de développer l'activité économique et d'attirer des capitaux privés. Au Bangladesh, des femmes pauvres vivant en zones rurales ont mis sur pied des centres d'appel publics équipés de téléphones mobiles dont elles se servent pour appeler leur famille, pour s'informer sur les prix des cultures ou pour commander d'autres produits. A Kuna, au Panama, la coopérative locale des femmes nécessiteuses pauvres vend des vêtements dans le monde entier via son propre site Internet. La Banque mondiale encourage cette initiative et de nombreuses autres du même genre. Présente dans 47 pays, elle a investi plus de 2 milliards de dollars EU dans 16 projets de télécommunication différents. Cinq autres projets sont actuellement en cours de préparation. Bras de la Banque mondiale représentant le secteur privé, la SFI est engagée dans 40 autres projets pour lesquels elle a investi au total plus d'un milliard de dollars EU. Le projet INFODEV vise à fournir des subventions pour des projets pilotes et une assistance technique dans le domaine des technologies des télécommunications et de l'information. Créé il y a seulement 3 ans, INFODEV appuie déjà plus de 35 projets différents, dont un avec l'UIT.

10.2 Le secteur évolue rapidement et la Banque mondiale est consciente des problèmes que cela pose à ses pays clients. La modification du système des taxes de répartition en est un. La concurrence sur les marchés de télécommunication ouverts conjuguée aux progrès technologiques (revente internationale simple et téléphonie sur Internet) ont créé des déséquilibres de trafic qui augmentent rapidement. La mise en oeuvre de l'Accord de l'OMC sur les services de télécommunication qui a été signé par 72 pays représentant 90% du marché mondial ne fait qu'aggraver la crise du système des règlements internationaux.

10.3 Il ne fait guère de doute que la baisse des taxes de répartition bénéficiera, à terme, à tous les clients de pays en développement mais elle se traduira également par des pertes de recettes importantes pour certains pays clients de la Banque. Dans de nombreux pays en développement en effet, les versements au titre des règlements des comptes constituent une proportion non négligeable des recettes des exploitations de télécommunication. Les études de cas effectuées récemment par l'UIT et qu'INFODEV a contribué à financer montrent que certains de ces pays se retrouveraient dans une situation difficile si ces versements venaient à baisser rapidement: on estime en effet que ceux-ci représentent plus de 10% des recettes totales de télécommunication dans au moins 35 pays et plus de 40% dans 9 pays. Pour certains des pays clients de la Banque, une baisse des recettes aurait des incidences fiscales et poserait des problèmes de balance de paiement.

10.4 Dans la plupart des cas, il y a un lien entre cette dépendance très forte vis-à-vis des recettes au titre des règlements des comptes et la restructuration nécessaire du secteur des télécommunications. Dans certains des pays les plus vulnérables, les structures tarifaires sont faussées, les politiques sectorielles inefficaces et la fourniture de services est aux mains de monopoles. La Banque mondiale considère qu'il est possible en pareil cas de transformer cette menace de l'effondrement du système des taxes de répartition en une chance pour la réforme du secteur: elle propose en effet d'aider les pays en développement à formuler une réponse stratégique au problème de la baisse des taxes de répartition. Dans cette optique, elle est prête à fournir une assistance technique et un appui financier pour aider à supporter le coût du passage à des marchés concurrentiels.

10.5 Son rôle sera double: en premier lieu, INFODEV élargira son programme d'assistance technique. Il s'est engagé dans un vaste programme de sensibilisation, sous forme de projets et d'études par la participation des pays en développement au débat sur la réforme du système des taxes de répartition. Il octroie également des subventions pour mettre en place un programme élargi d'assistance technique aux autorités et opérateurs de télécommunication. Les séminaires régionaux, organisés en collaboration avec l'UIT, pourront jouer un rôle important à cet égard. En second lieu, la Banque mondiale pourra fournir un financement dans le cadre de la stratégie d'assistance aux pays. Il pourra s'agir de prêts affectés à la restructuration qui viendront renforcer la volonté de réforme des intéressés et qui permettront également de financer le coût fiscal temporaire lié à la réduction des taxes de répartition au moment où les pays ouvrent leur secteur des télécommunications au privé et à la concurrence. Sur le moyen terme, l'accroissement des gains d'efficacité et du volume de trafic induit par la réforme devrait plus que compenser les pertes de recettes tirées des taxes de répartition.

10.6 La Banque peut également apporter un soutien lorsque les incidences sur la balance des paiements sont limitées mais les opérateurs publics continuent de voir leurs recettes chuter vertigineusement, de l'ordre de 10% ou plus. Les prêts de la Banque mondiale seront là aussi axés sur l'engagement de réduire la participation des pouvoirs publics en ce qui concerne la propriété et la gestion. Ils serviront à financer le développement des réseaux et pourront également couvrir les dépenses de restructuration connexes.

10.7 En bref, la Banque mondiale estime que le déclin inévitable du système des taxes de répartition donne à plusieurs pays une occasion unique de profiter de la réforme du secteur. Elle est prête à les aider dans ce processus et à financer les dépenses temporaires liées au passage à des marchés concurrentiels.

10.8 Le **représentant de la Syrie** demande que soit distribuée la déclaration que vient de faire le représentant de la Banque mondiale en raison de nombreux points importants qu'il a soulevés.

**La séance est levée à 13 h 05.**

Le Secrétaire:  
H. PIETERSE

Le Président:  
J. MIZZI

**Annexe: 1**

## ANNEXE 1

### **Allocution du Président**

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, permettez-moi de vous remercier pour l'honneur que vous avez fait à mon pays et à moi-même en m'élisant à l'unanimité à la présidence de cette Conférence. Je tiens à vous assurer que je ferais tout ce qui est humainement possible pour qu'elle soit couronnée de succès. Je voudrais également vous remercier tous de m'avoir donné l'occasion de présenter la contribution de Malte à la présente séance, d'autant plus que votre présence ici vous permettra de confirmer le bien-fondé de mes remarques grâce aux observations que vous aurez faites pendant votre séjour à Malte.

Par sa situation géopolitique, Malte s'est de tout temps trouvée au coeur des événements, souvent tumultueux, qui se sont produits dans la région de la Méditerranée. Dans le même temps, Malte a été témoin des bouleversements incessants et des aléas du développement du littoral méditerranéen. Au cours des siècles, en temps de paix et de guerre, notre action politique, les échanges commerciaux et le tourisme nous ont permis de nouer des liens étroits d'excellentes relations dans un esprit de compréhension mutuelle approfondie avec tous les peuples de la région, et même au-delà.

Malte est totalement acquise à la paix, la sécurité et la prospérité de la région. Outre le fait qu'elle garantit à Malte un bien-être économique et social, cette situation renforcera sans aucun doute la coopération régionale dans tous les domaines. Mon pays a pour objectif d'encourager l'établissement d'une paix, d'une amitié et d'une solidarité authentiques et fructueuses. A notre sens, cet objectif ne peut être réalisé que par un développement systématique et continu de tous les facteurs influant sur la société, en particulier les télécommunications.

Malte considère que les télécommunications sont un catalyseur du développement économique et social du pays et que le cadre législatif et réglementaire doit être optimisé pour établir le secteur sur des fondements solides. A cet égard, 1998 a marqué le début d'une nouvelle ère pour les télécommunications à Malte avec la promulgation de la Loi (sur la réglementation) des télécommunications de 1997. Aux termes de cette Loi, ce n'est plus Telemalta Corporation mais l'instance de réglementation des télécommunications nouvellement créée qui est responsable de la réglementation du secteur des télécommunications. Dans quelques semaines, nous allons privatiser partiellement (vente de 40% de son capital social) l'opérateur de télécommunication en place dont le capital est actuellement détenu en totalité par l'Etat. Vous aurez peut-être noté également que l'opérateur en titre, Telemalta Corporation, a changé de nom et s'appelle désormais Maltacom plc. Au-delà du simple changement de nom il y a, ce qui est plus important, une modification du statut juridique et commercial de l'institution qui d'une société entièrement publique devient une société anonyme, ce qui entraîne un changement spectaculaire de la culture de la société et de sa place. Ces changements réglementaires non seulement transformeront l'opérateur historique mais ouvriront également de nouvelles perspectives pour le développement du secteur. Il faut espérer que cela aidera Malte à tirer le meilleur parti des télécommunications modernes et également à faire en sorte que le grand public bénéficie d'un service véritablement efficace et de qualité à un prix raisonnable et abordable.

Compte tenu de la taille de notre pays, le secteur des télécommunications est très dynamique. Maltcom plc., l'opérateur en place, exploite une infrastructure de télécommunication qui repose sur des commutateurs entièrement numériques et offre une vaste gamme de services vocaux et de données modernes. La connectivité internationale de Maltacom s'opère par deux stations terrestres de satellite et un câble en fibres optiques sous-marin jusqu'à Palerme, centre des câbles sous-marins internationaux traversant la Méditerranée. Il y a aussi d'autres opérateurs de télécommunication à Malte, notamment Telecell pour la téléphonie mobile cellulaire et Telepage pour la radiomessagerie nationale alphanumérique et numérique. Maltacom a une participation minoritaire dans ces deux sociétés mais envisage de l'accroître. On compte à Malte onze fournisseurs de services titulaires de licences, dont un est détenu à 100% par Maltacom. Melita Cable TV, fournisseur de services de télévision par câble est détenu par des intérêts maltais et américains; son réseau assure une couverture nationale et offre 51 chaînes. Il y a également deux stations de télévision et 12 stations de radio.

La stratégie nationale en ce qui concerne les technologies de l'information relève d'une commission parlementaire qui s'assure que Malte jouira pleinement de la révolution des techniques modernes de l'information. Le rythme du développement des télécommunications à Malte a été adapté aux besoins du pays, en tenant compte de l'expérience d'autres pays et des recommandations formulées par l'UIT et d'autres organisations internationales.

Le Gouvernement de Malte est pleinement conscient de l'importance des télécommunications en tant que moteur du développement économique et social d'un pays et ne doute pas que le Secteur du développement de l'UIT (UIT-D) mettra tout en oeuvre pour promouvoir cette vérité aux niveaux mondial, régional et national et fournir l'appui et les orientations dont les pays ont besoin pour optimiser les avantages qu'ils peuvent tirer d'un secteur des télécommunications harmonieux.

La CMDT est un instrument essentiel que l'UIT-D peut utiliser pour réaliser cet objectif et j'espère qu'elle sera couronnée de succès.

Merci.

---